

Juillac

Flash-info n° 1 Été 2015

Le mot du Maire

Chers JUILLACOISES, JUILLACOIS,

En plus de la communication sur le site internet de la Mairie, nous souhaitons vous rendre compte régulièrement de notre action.

C'est pourquoi nous avons choisi de créer ce flash-info dont voici le premier numéro. Sa parution sera semestrielle, elle va permettre de vous informer pratiquement en temps réel comme le demande la société d'aujourd'hui.

En espérant que ce support vous plaira. *Bonne lecture.*

Malgré la diminution des aides de l'état envers les collectivités et l'augmentation des charges transférées aux communes, nous avons choisi, conformément à nos engagements de campagne, de ne pas augmenter les impôts.

Notre politique est donc simple un travail **sérieux et quotidien** pour gérer au mieux les dépenses de fonctionnement de manière à pouvoir dégager des marges de manœuvre pour investir dans des infrastructures utiles pour notre commune.

Je n'ai aucun doute quand à la capacité de mon équipe de relever ce défi. Tout comme je suis convaincue que l'ensemble des employés communaux nous aidera dans notre parcours.

Je tiens d'ailleurs à les remercier de leur engagement et de leur dévouement à notre commune. C'est ensemble en y associant les JUILLACOIS que nous parviendrons à relever le challenge de doter notre commune des services et des équipements nécessaires à l'ensemble des concitoyens.

Soyez assurés que votre équipe municipale a pour seul objectif d'apporter un mieux vivre à tous.

J. FARGETAS



Fête de l'été 2015



Ouverture de la galerie J



Fête de la St Mesmin



Vernissage de l'exposition des élèves du RPI classe de CM2 autour des Papillons de J. Villepreux à la médiathèque.

Sommaire :

Le mot du Maire	1
Les décisions du conseil municipal.....	2

Compte Administratif 2014.....	3
Familles à Energie Positive	3
Le site internet de Juillac	4

Les décisions du Conseil Municipal



Le Conseil Municipal s'est réuni les 27 janvier, 02 mars, 09 avril, 20 mai et le 24 juin.

Il a autorisé Mme Josette FARGETAS - Maire - à signer tous les documents relatifs aux différents dossiers cités ci-dessous après délibération :

2015-01 : suite au rapport du commissaire enquêteur, aliénation des chemins ruraux de xxxxxx.

2015-02 : suite à la scolarisation d'un élève sur la commune de Brive, la commune doit s'acquitter des frais de scolarité au titre des années 2006-2007 de 325,07€ et pour 2007-2008 de 344,65€.

2015-04 : compte tenu de la situation financière du SIVU de l'école Maternelle (et comme les années précédentes), la commune de Juillac doit faire une avance de trésorerie de 10000€. Cette situation temporaire sera réglée dès que les communes du SIVU auront réalisé leur versement.

2015-05, 2015-06, 2015-07, 2015-08, 2015-09 : autorisation de solliciter les services de l'état pour les subventions au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour certains projets d'investissement 2015 :

- réaménagement des bureaux de la mairie ;
- acquisition de patrimoine ;
- travaux de l'école élémentaire ;
- aménagement des vestiaires stade de rugby.

2015-11 : acquisition d'un bâtiment propriété de M. Jean-Pierre Lavergne, cette acquisition permettra l'installation de deux entrepreneurs. (Bâtiment estimé à 35000€ par le service des domaines).

2015-12 : projet de schéma de mutualisation de services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (notamment : mises à disposition de services communautaires, groupements de commandes, mises en commun de matériel) : avis favorable sur le projet de schéma.

2015-14, 2015-15, 2015-16, 2015-17, 2015-18, 2015-19, 2015-28 : autorisation de solliciter les services du Conseil Départemental de la Corrèze au titre de l'aide aux communes pour certains projets d'investissement 2015 :

- travaux de l'école élémentaire ;
- amélioration de l'éclairage public ;
- aménagement des vestiaires stade de rugby ;

- rénovation salle du foyer ;
- réaménagement bureaux de la mairie et achats de mobiliers ;
- programme voirie rurale.

2015-20 : vote des taux d'imposition pour l'année 2015 (pas d'augmentation) pour la commune : Taxe d'habitation 11,91 % ; Taxe foncier bâti 21,34 % ; Taxe foncier non bâti : 93,91 %.

2015-21 : La quote-part de la commune relative aux dépenses de la Fédération Départementale des Syndicats d'électrification et des communes de la Corrèze s'élève à 9288€.

2015-23 : montant des indemnités pour le gardiennage de l'église (119,55€).

2015-24 : adhésion aux services communs mutualisés d'instruction des autorisations du droit des sols mis en place par la CABB à compter du 1^{er} juillet 2015 et pour une durée de 3 ans.

2015-29, 2015-30 : fixation des tarifs du camping et de la piscine pour 2015 : maintien des tarifs de 2014.

2015-31 : autorisation de solliciter les services de la CABB au titre du fonds de soutien territorial (20€ par habitant) pour les projets d'investissement 2015 : travaux de l'école élémentaire.

2015-32 : admission en non-valeur pour l'impossibilité de percevoir les loyers d'un logement communal à une hauteur de 8629€ au titre des années 2011-2012.

2015-33 : accord d'une subvention exceptionnelle de 500€ demandée par l'amicale des pompiers pour l'organisation d'une soirée théâtre le 25 juillet 2015.

2015-34 : autorisation pour l'achat d'une licence IV qui est à vendre sur la commune. La commune pourra ensuite la revendre si un projet d'installation nous est proposé.

2015-35 : autorisation de solliciter les services du Conseil Départemental de la Corrèze au titre du programme éco-bonification pour la dernière phase du projet de rénovation de l'école élémentaire pour l'année 2016.

Compte Administratif 2014



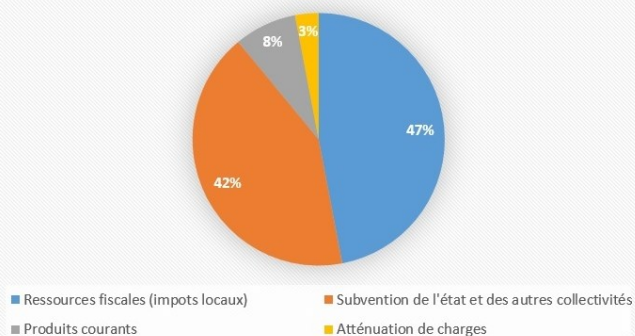
Les principaux constats de la gestion 2014 :

Section de fonctionnement:

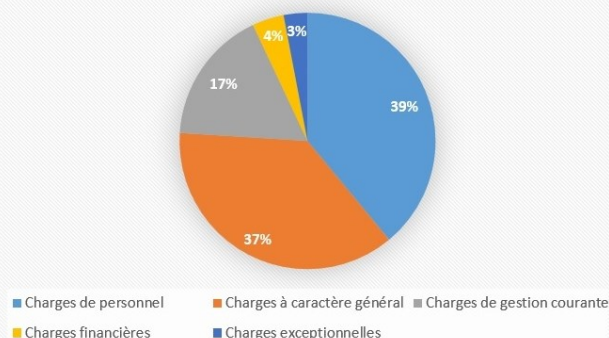
- recettes de fonctionnement: 947 443€
- dépenses de fonctionnement : 812 554€

La commune de Juillac a ainsi clôturé l'exercice avec un excédent de fonctionnement de **134 885€**.

Structure des recettes de fonctionnement 2014



Structure des dépenses de fonctionnement 2014



La capacité d'autofinancement c'est-à-dire l'excédent résultant du fonctionnement (recettes moins dépenses) utilisable pour financer les opérations d'investissement de la commune est en constant diminution depuis 2011. **En 2014 l'autofinancement de la commune est de 134 885€** ce qui représente une valeur de **116€/hab** contre **143€/hab** pour la moyenne départementale des communes de la même strate (communes de 500 à 1999 habitants).

La commune a eu une forte politique d'investissement en 2013 et 2014.

En effet, les dépenses **d'équipement réglées en 2013 s'élèvent à 519 462€ et à 972 646€ en 2014** ce qui représente pour 2014 l'équivalent de **838€/hab** contre **314€/hab** pour la moyenne départementale des communes de la strate. Les travaux les plus importants : **aménagement d'une médiathèque - aménagement du gymnase**.

Ces travaux ont été réalisés avec l'aide de subventions, d'un emprunt de **200 000€** mais également en puisant dans les réserves de la commune à hauteur de **581 096€**.

Il faut noter que certaines subventions liés aux travaux réalisés en 2014 ne seront perçues qu'en 2015 notamment une subvention versée par l'Europe.

L'encours de la dette au 31/12/2014 représentant le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la commune est de **792 096€** et reste inférieur à la moyenne départementale des communes de la strate : **682€/hab** contre **707€** pour les communes de la strate.

Isabelle ROUCHETTE—Trésorière d'Objat-Juillac

Familles à énergie positive



Le défi des Familles à énergie positive est organisé chaque année par la CABB. Lors de l'hiver 2014-2015, 4 familles ont participé et ont économisé ensemble 32000 kWh. Elles ont fini le défi à la 4ème place sur 20 équipes.

D'ores et déjà les inscriptions sont ouvertes pour l'hiver 2015-2016. Vous pouvez vous rapprocher de votre représentant auprès de la commission environnement de la CABB (Olivier GUIGNARD) ou sur le site internet :

<http://bassin-de-brive.familles-a-energie-positive.fr/>

Site internet de la Commune

Le nouveau Site internet de la Commune est en ligne. Vous pouvez y accéder à partir du www.juillac19.fr



Pages internet :

Les pages dédiées à

- la municipalité,
- la commune,
- les commerçants,
- les artisans,
- les services de proximité et les associations.

Info Mairie :

Les informations de la Mairie.

Flash info :

Les informations de la commission communication.

Actualités :

Retrouvez les instantanés de la vie de notre commune.

Agenda :

En 1 clic : le programme des festivités, animations.

The screenshot shows the homepage of the Juillac 19 website. At the top, there is a banner with the text 'Juillac Le bien vivre en Corrèze...' and navigation links: 'S'informer', 'Vivre', 'Se divertir'. Below the banner is a horizontal menu with links: 'La mairie', 'Vie municipale', 'Vie pratique', 'Tourisme / Loisirs / Culture', 'Associations', 'Patrimoine'. The main content area is divided into several sections: 'Information Mairie' (with a notice about the closure of the town hall on August 20 and 21, 2015), 'Flash infos...' (with a welcome message and a link to the communication commission), 'Nous contacter' (with opening hours and a contact link), 'DÉMARCHES ADMINISTRATIVES' (with a link to 'PAGE EN CONSTRUCTION'), 'Etat Civil' (with links for 'Carte d'identité et passeport' and 'Certificat de naissance'), 'Urbanisme' (with a link for 'Permis de construire - Autorisation de travaux'), and 'Amélioration de l'habitat'. On the right side, there is an 'Actualités' section with a photo of a festival and a link to 'Consultez l'actualité', and an 'Agenda' section with a calendar for August 2015 and a link to 'Consultez l'agenda'. At the bottom, there is a footer with contact information and a map of the commune.

Les associations, artisans, commerçants, habitants qui souhaitent être présents sur notre site peuvent en faire la demande auprès de la Commission Communication.

(1 page peut être mise à disposition).

Les demandes de parution liés à l'**agenda et/ou aux actualités** doivent être transmises à

Olivier GUIGNARD oguignard-juillac@orange.fr

Pour rappel : 2 lieux de la commune sont à votre disposition pour un accès internet gratuit :

- la médiathèque ;
- Le Point Public Multimédia.

Lettre d'information JUILLAC : Rédaction-administration : Mairie de Juillac—Dépôt légal : 3e trimestre 2015

Responsables des articles informations : Mairie de Juillac—05 55 25 60 12

Conception : Commission Communication-Culture-Tourisme—I.P.N.S.